



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 N° 2026-011

5. Institutions et vie politique
5.6 – Exercice des mandats locaux

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Date de la convocation :
25 mars 2026

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 01/04/2026
- affichage du 01/04/2026 au 31/05/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène - PIVARD Michel – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSES/ABSENTS : DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – LAMBERT Yves (pouvoir à COLOMB Pascal) – COLLOMB Mariane

Secrétaire de séance : Romain RODIA

OBJET :

**INDEMNITES DE
FONCTION DES ELUS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L.2123-24-2 ;

VU les articles R.2123-23 et R.2151-2 alinéa 2 du CGCT ;

VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

VU le procès-verbal en date du 20 mars 2026 relatif à l'installation du conseil municipal constatant l'élection du maire et des adjoints au maire au nombre de 5 ;

VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués ;

CONSIDERANT que si, par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

CONSIDERANT que la population totale de la commune, issue du dernier recensement est de 2 115 habitants ;

CONSIDERANT que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDERANT que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 21.38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDERANT que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints calculées sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner ;



Commune de DORTAN (01590)

CONSIDERANT que le maire percevra une indemnité de fonction fixée au taux maximal et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux, ni ne peut de lui-même le diminuer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

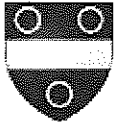
A l'unanimité,

- FIXE, comme indiqué dans le tableau annexé à cette délibération, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :
 - ⇒ 1^{er} adjoint : 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - ⇒ 2^{ème} adjoint : 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - ⇒ 3^{ème} adjoint : 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - ⇒ 4^{ème} adjoint : 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - ⇒ 5^{ème} adjoint : 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - ⇒ Conseillers municipaux délégués : 8.45% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- PRECISE que les indemnités de fonctions seront versées aux élus concernés à compter du 1^{er} avril 2026. Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- DIT que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,

Lionel CORNATON



Commune de DORTAN (01590)

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2026-011 DU 31/03/2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(annexé à la délibération du conseil municipal de Dortan n° 2026-011 du 31/03/2026)

Arrondissement de NANTUA
Canton de PONT D'AIN
COMMUNE de DORTAN

POPULATION (totale au dernier recensement) 2 115 habitants
(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints

$$(4\ 110.52\ € \times 55.7\%) + 5 \times (4\ 110.52\ € \times 21.38\%) \\ = 6\ 683.71\ €$$

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP)	Montant de l'indemnité mensuelle
CORNATON Lionel	55.7%	2 289.56 €

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) :

Identité des bénéficiaires		Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP)	Montant de l'indemnité mensuelle
1er adjoint	RODIA Romain	18%	739.89 €
2 ^{ème} adjoint	BAPTISTA MONNET Emeline	18%	739.89 €
3 ^{ème} adjoint	VERGNE Jérôme	18%	739.89 €
4 ^{ème} adjoint	FACCHINETTI Sandrine	18%	739.89 €
5 ^{ème} adjoint	COLOMB Pascal	18%	739.89 €

C. Conseillers municipaux avec délégation (art. L 2123-24 -1 du CGCT) :

Identité des bénéficiaires		Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP)	Montant de l'indemnité mensuelle
1 ^{er} conseillère municipale déléguée	COLLOMB Mariane	8.45%	347.34 €
2 ^{ème} conseillère municipale déléguée	MAÏTRE Séverine	8.45%	347.34 €

Total général : 6 683.69 €

Enveloppe globale : 100 %

Fait à Dortan, le 31 mars 2026

Lionel CORNATON
Maire de DORTAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

.....
Date de décision: 31/03/2026

Date de réception de l'accusé 01/04/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026011

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260331-DEL2026011-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DELIB 2026-011 DU 31032026 INDEMNITES DE FONCTION DES
ELUS.pdf (99_DE-001-210101481-20260401-DEL2026011-DE-1-
1_1.pdf)

